Ne rien inscrire :

NOM

Année

Com :

PRE INSCRIPTION

PETITE ENFANCE

Madame, Monsieur,

Vous vous apprêtez à remplir un dossier de pré-inscription en structure d'accueil petite enfance.
Vous pouvez choisir l'accueil régulier et/ou occasionnel.
La pré-inscription ne sera prise en compte qu'à partir des 6 mois révolus de grossesse pour l'accueil régulier, et aux 10 mois de l'enfant pour l'accueil occasionnel.

L'accueil régulier :
L'accueil est dit régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et qu'ils sont récurrents. Il est destiné aux familles qui souhaitent que leur enfant fréquente la structure régulièrement, selon un planning établi à l'avance.
Une commission d'attribution des places se réunit entre avril-mai pour les trois structures et une, en fin d'année pour la crèche municipale.
Les places sont attribuées selon différents critères tels que la domiciliation, la situation d'activité des parents, les conditions de ressources et la situation sociale et familiale (handicap, maladies…).
Si une place vous est attribuée, vous en serez informé par courrier.
Si vous refusez la place alors qu'elle correspond aux souhaits que vous aviez formulés, votre dossier sera classé sans suite.
Vous pouvez être contacté en cours d'année si une place se libère.

L'accueil occasionnel :
L'enfant est accueilli de façon ponctuelle, selon les besoins des familles et sous réserve d'une place disponible.
Les familles contactent la crèche pour connaître les disponibilités d'accueil et réservent un temps donné.
Cet accueil peut se faire, selon les structures, le matin, l'après-midi ou la journée entière.
Votre enfant est inscrit sur une liste d'attente et lorsqu'une place se libère, la directrice de la structure vous contacte pour vous proposer des temps d'accueil.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche famille (au verso)
- Attestation de paiement et de quotient familial de la CAF
- Les trois derniers bulletins de salaires des parents ou tout document justifiant de votre situation professionnelle
- Copie intégrale de l'acte de naissance ou certificat de grossesse (l'acte de naissance devra nous être transmis dans les 15 jours suivant l'accouchement) ainsi que le livret de famille
- Dernière fiche d'imposition des parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Jugement en cas de divorce ou pièce justificative justifiant la séparation

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ETUDIES

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre dossier, vous pouvez prendre contact avec le multi-accueil municipal au **01 48 61 37 17.**

L'ensemble de votre dossier est à retourner au multi-accueil municipal :

Au paradis des bambins
19 rue Molière
93410 VAUJOURS

FICHE FAMILLE

Responsable 1		Responsable 2	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Adresse complète		Adresse complète	
Adresse mail		Adresse mail	
Téléphone		Téléphone	
Situation familiale	□ Célibataire □ Marié □ PACS □ Vie maritale □ Divorcé □ Séparé □ Veuf	Situation familiale	□ Célibataire □ Marié □ PACS □ Vie maritale □ Divorcé □ Séparé □ Veuf
Profession		Profession	
Adresse de l'employeur		Adresse de l'employeur	
Téléphone travail		Téléphone travail	

N° d'allocataire CAF :	Nom de l'allocataire :

Nombre d'enfant(s) à charge, y compris celui pour lequel vous faites l'inscription :

Avez-vous un enfant qui fréquente déjà l'une des structures d'accueil petite enfance de Vaujours (Multi-accueil municipal, Babilou, Maison Bleue)

□ Oui □ Non

Si oui, □ Multi-accueil municipal □ Babilou □ Maison Bleue

□ J'autorise les services administratifs de la ville de Vaujours à consulter et à conserver les impressions de mon dossier CAFPRO de mon foyer pour l'année correspondante. *

Date : **Signature :**

* obligatoire

DOSSIER DE PRE INSCRIPTION

ACCUEIL REGULIER

Nom de l'enfant	
Prénom de l'enfant	
Date de naissance de l'enfant	
Date présumée d'accouchement	
Lieu de naissance	
Sexe	□ Masculin □ Féminin

Date d'entrée souhaitée :

……

Quelle structure est la plus proche de votre domicile ?

□ Multi-accueil municipal □ Babilou □ Maison Bleue

Avez-vous une préférence pour une structure d'accueil ?

□ Multi-accueil municipal □ Babilou □ Maison Bleue

Vos besoins d'accueil : ils doivent être réfléchis, si une place vous est attribuée, elle le sera en fonction de ces derniers

□ 2 jours par semaine □ 3 jours par semaine □ 4 jours par semaine □ 5 jours par semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heure d'arrivée	____h____	____h____	____h____	____h____	____h____
Heure de départ	____h____	____h____	____h____	____h____	____h____

Avez-vous besoin d'un moyen de garde au mois d'août ? OUI NON

A noter : Les crèches Babilou et Maison bleue sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7h à 19h.

La crèche Au Paradis des Bambins est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Si vous êtes dans une situation particulière, vous pouvez joindre un courrier explicatif à ce dossier.

……

……

……

……

DOSSIER DE PRE INSCRIPTION

ACCUEIL OCCASIONNEL

Nom de l'enfant	
Prénom de l'enfant	
Date de naissance de l'enfant	
Lieu de naissance	
Sexe	□ Masculin □ Féminin

Vos préférences d'accueil :

□ Matinée □ Après-midi □ Journée

□ Lundi □ Mardi □ Mercredi □ Jeudi □ Vendredi

A noter : Les crèches Babilou et Maison bleue sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7h à 19h.

La crèche Au Paradis des Bambins est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Si vous êtes dans une situation particulière, vous pouvez joindre un courrier explicatif à ce dossier.

……

……

……

……

……

……